

L'ECHO DE BOISSEZON



BULLETIN MUNICIPAL

N°16

DECEMBRE 2015





L'ECHO : EDITO

Le Mot du Maire

Nous le savons tous, le contexte économique et social est très fragilisé : la réduction importante des dotations, les réformes territoriales nous obligent à revoir notre fonctionnement. Faire aussi bien avec moins de moyens ce sont nos obligations. Cette démarche est nécessaire pour participer à la construction de l'avenir.

Nous sommes toujours dans l'action sur les divers dossiers que nous traitons actuellement :

*Effondrement du mur de soutènement de la voie communale n° 7 à la Laurié, suite à l'enfouissement des réseaux électriques, voilà plus de trois ans que ce dossier est entre les mains des tribunaux et ne voit pas d'avancée et ce malgré les questions d'accessibilité et sécurité des biens et des personnes.

*Effondrement du mur de soutènement du chemin du Moulin qui dessert principalement l'entreprise Terre d'Hautaniboul aujourd'hui en arrêt, dossier entre les mains du Tribunal et de l'expert Judiciaire pour déterminer les responsabilités et ce depuis fin janvier 2015, laissant entrevoir un montant de travaux disproportionné.

*Notre dossier sur l'accessibilité des bâtiments recevant du public qui est déposé en préfecture. Nous avons lissé les travaux estimés à 220 000 euros sur les six années à venir.

*D'autres dossiers sont en projet notamment sur les énergies renouvelables, nous en reparlerons dans les mois à venir.

Comme toutes les communes rurales nous avons de nombreux kilomètres de voirie à entretenir, cette année, c'est la voie communale n° 7 reliant la Laurié à Bayours qui a été refaite, investissement de 60 000 euros.

Aujourd'hui nous parlons beaucoup d'intercommunalité et de mutualisation, là aussi les mises en place et prise de nouvelles compétences rencontrent beaucoup d'obstacles et d'interrogations malgré leur opportunité.

Egalement dans le domaine des déchets et ordures ménagères, l'avenir nous laisse envisager de fortes hausses de tarifs ; si nous voulons participer à une limitation de ces tarifs, efforçons nous de trier et essayons de réduire les volumes.

Vous pouvez me trouver pessimiste au travers de tout ce qui précède, mais je pense être réaliste.

Je ne terminerai pas sans évoquer les événements qui ont touché Paris le 13 novembre.

Amour, Paix, Fraternité, ces mots forts, pleins d'humanisme n'auraient ils pas droit d'exister sur notre planète lorsque l'on voit l'acharnement de la barbarie qui vient de frapper de plein fouet notre pays de France et de plus au nom de Dieu, balayant nos valeurs, nos libertés et les fondements républicains. Restons solidaires et n'ayons pas peur.

A chacun de vous et vos familles bonnes fêtes de Noël et fin d'année.

Claude Aussillou
Maire de Boissezon

Membre du Bureau de la Communauté Agglomération
Castres -Mazamet

Sommaire

- Edito - Etat Civil
P2
- Décisions Municipales
P3 à P8
- Espace Des Associations
P9 à P14
- Informations Diverses
P15 à P19

Etat Civil

Naissance :
Jasmine WINTERTON
Le 15 septembre 2015

Mariage :
Pierre-Alain PASQUIER
& Coralie DUMUR
Le 19 septembre 2015

Décès :
Georgette VEAUTE
Le 10 septembre 2015
Aimé MARTY
Le 9 novembre 2015
Guy GALINIER
Le 10 novembre 2015

L'ECHO : DECISIONS MUNICIPALES

Conseil Municipal du 12 juin 2015

Tarif cantine 2015/2016 :

La société Occitanie Restauration nous a informés des nouveaux tarifs 2015/2016. Le conseil maintient le prix du repas pour l'année scolaire 2015/2016 à 3,50€.

Fixation tarif assainissement collectif 2015/2016 :

Monsieur Le Maire propose au conseil la reconduction du tarif 2014/2015 soit :
Abonnement 62€ + 1,10€ le m³

Subventions aux associations 2015 :

Association de chasse : 200€
Association Générations Mouvement Les Aînés de Boissezon : 500€
Association comité d'animation : 800€ et 100€ pour l'apéritif fête du village
Association MJC : 800€ et 100€ apéritif du 14 juillet
Association pêche : 200€
CCAS : 2 500€
Ecole : 2875€

Subventions 2015 association Anciens Combattants :

A quitté la séance AUSSILLOU Claude.
Association anciens combattants : 150€

Subventions 2015 association Le Militarial :

A quitté la séance BOURDEL Christian.
Association le Militarial : 1100€

Subventions 2015 association Art Passion :

A quitté la séance MILHET Benoit.
Association Art Passion : 1100€

Contrat personnel :

Le conseil décide de renouveler les contrats de Mme GUIMARD Marie Line et de Mme DUMUR Coralie. Renouvellement du CDD de Mme LEPANTE Elodie à compter de la rentrée scolaire en septembre 2015.

Les différentes tâches périscolaires seront nouvellement réparties entre ces personnels.

En raison des congés au mois d'août 2015 au bureau de poste communal, un contrat saisonnier sera conclu.

Le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à signer les différents contrats.

Rétablissement tickets cantine :

En raison de plusieurs impayés à la trésorerie, Monsieur Le Maire propose au conseil de rétablir les tickets cantine à partir de la rentrée de septembre 2015. De ce fait une régie de recette sera mise en place.

Droit de préemption urbain (en zone N ou en zone U de la carte communale) :

Monsieur Le Maire rappelle que la réglementation permet aux communes de créer un ou plusieurs périmètres de droit de préemption urbain « DPU », en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement dans des zones U et N de la carte communale.

Elle précise que la délibération doit indiquer, pour chaque périmètre, l'équipement ou l'opération projetée et que ceux-ci doivent être compatibles avec le zonage de la carte communale.

Ce DPU consiste en la possibilité ouverte à la commune d'acquérir en priorité un bien immobilier mis en vente dans le périmètre institué, en lieu et place de l'acquéreur prévu à l'origine.

Cette acquisition se fait :

- Soit au prix proposé par le vendeur
- Soit au prix proposé par la commune, en fonction de l'estimation du service des domaines ou, à défaut d'acceptation de ce prix par le vendeur, au prix fixé par le juge de l'expropriation.

La réglementation prévoit pour le vendeur ou le notaire chargé de la vente l'obligation de déposer en mairie une déclaration d'intention d'aliéner (DIA), pour chaque vente effectuée en périmètre de DPU, à laquelle la commune est libre de donner suite ou non dans un délai de deux mois.



Le Conseil Municipal :

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L210-1, L211-1 et suivant, L213-1 et suivants, R211-1 et suivants et R213-1 et suivants,

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le plan de délimitation du périmètre prévu pour le DPU, ci-annexé,

Décide d'instituer un droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées (la liste des parcelles avec leurs superficies est annexée à la présente). Ce DPU aura pour objectif la remise en état de la station hydroélectrique de derrière le fort dans le cadre des énergies renouvelables.

Délègue au maire le pouvoir de donner suite aux déclarations d'intention d'aliéner qui seront déposées dans le cadre de ce DPU.

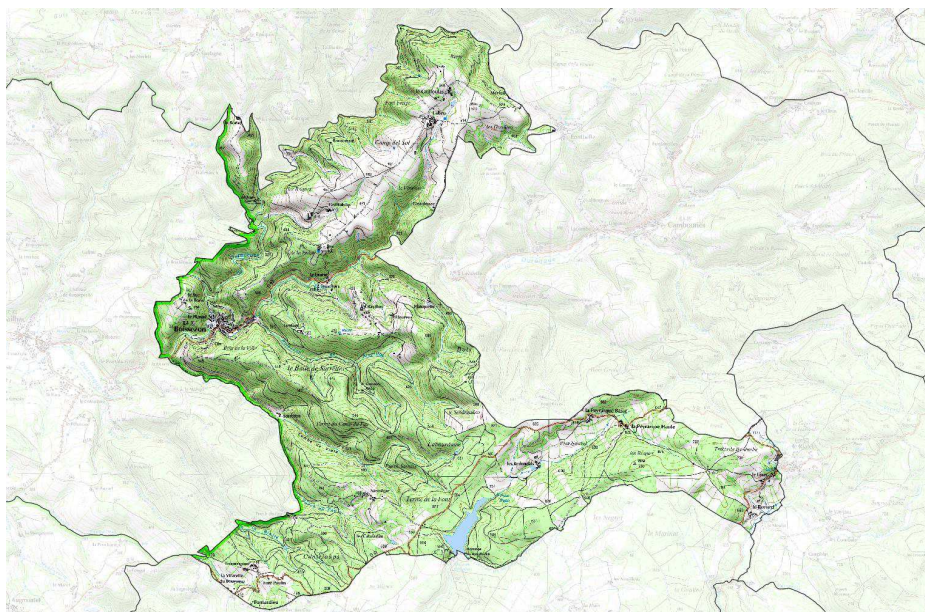
Par conséquent : conformément à l'article R211-3 du code de l'urbanisme, copie de cette délibération accompagnée d'un plan de délimitation du DPU et de la liste des parcelles sera adressée :

- A la Préfecture du Tarn, au titre du contrôle de légalité
- Au service de l'urbanisme de la Direction Départementale des Territoires

Liste des parcelles concernées par le DPU (références cadastrales)

Références cadastrales	
Sections	Numéros
AB	1
AB	2
AB	3
AB	4
AB	292
AB	293
C	850
C	851
C	813
C	814
C	153
C	151
C	152
C	155
I	92
I	93
D	1
I	94
I	95
I	794
AB	290
AB	351
AB	352
AB	294
AB	14

Commune de Boissezon



Election d'un délégué et d'un suppléant pour le nouveau RER du SIDOBRE :

Suite au nouveau RER du SIDOBRE il est urgent de procéder à l'élection des délégués.

Délégué titulaire : Claude AUSSILLOU

Délégué suppléant : Eurydice SOLER

Proposition d'achat terrain par Mr CATALA Gérard au Griffoulas :

Monsieur CATALA Gérard propose d'acheter une parcelle de terrain qui appartient à la Mairie de Boissezon au lieu dit « Le Griffoulas » entre les parcelles C627 ; C628 ; C630 et C631.

Monsieur CATALA s'engage à prendre à sa charge les frais relatifs à cette opération (géomètre ; frais d'enquête publique et notaire).

Réfection partielle voie communale n°7 :

La voie communale reliant la RD93 au Hameau de Bayours nécessite la réfection de divers tronçons.

Devis ont été demandés les travaux s'élèvent à 50 065,95€ HT.

Une subvention sera demandée au Conseil Départemental dans le cadre FDT aide à la voirie d'intérêt local 2015.

Plan de financement : Travaux : 50 065,95€ HT

*Demande subvention Conseil Général : 9 210,15€ HT

*Participation Communale : 40 855,80€ HT

Conseil Municipal du 23 septembre 2015

Elaboration d'un plan de mise en accessibilité des établissements communaux recevant du public :

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'aux termes de l'article 45 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et de ses décrets d'application n° 2006-1657 et 1658 du 21 décembre 2006, il est fait obligation à la commune d'élaborer un plan de mise en accessibilité des établissements communaux recevant du public en vue de les rendre plus accessibles à l'ensemble des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Il est précisé, que, par application du décret, la commune doit porter sa décision d'élaborer un plan de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public à la connaissance du public par affichage en mairie pendant un mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1 - D'élaborer un plan de mise en accessibilité des établissements communaux recevant du public.

2 - Précise que cette décision est portée à la connaissance du public par affichage à la porte de la mairie pendant un mois.

La programmation s'établirait comme suit :

Première période : 92 200€

Année 1 – 2016 Mairie 43 800€

Année 2 – 2017 Eglise 21 900€

Année 3 – 2018 Gymnase 26 500€

Deuxième période : 126 700€

Année 4 – 2019 Salè des fêtes & bureau de poste 9 000€

Année 5 – 2020 Ecoè 61 900€

Année 6 – 2021 Bastide du fort 55 800€

Soutien à l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat :

Le Maire expose au conseil la situation suivante :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,40% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Boissezon rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Boissezon estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Boissezon soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Adhésion CAUE 2015 :

Le Maire explique que :

Le CAUE du Tarn est un organisme de conseil, d'information et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

Adhésion 0,20€ par habitant (396) soit 79,20€.

Cotisation ALMA (Association de lutte contre les maladies animales) :

Le Maire explique que :

Cet organisme en concertation avec les services vétérinaires de l'Etat met en œuvre un programme visant à éviter les épidémies animales. Cotisation annuelle fixée en fonction du nombre d'habitants : 396 (0,02447€ par habitants), nombre de bovins : 175 (0,12005€ par bovin), soit **30,69€**

Un arbre pour le climat :

Le Maire explique que :

Du 30 novembre au 11 décembre 2015 la France accueillera la Conférence des Parties de la Convention Cadre des Nations Unies, sur les changements climatiques de 2015 (COP 21), pour le climat et la biodiversité en France les 36 700 communes sont appelées à planter un arbre.

Transfert au SDET de la compétence infrastructure de recharge pour véhicules électriques :

Objet : Transfert au SDET de la compétence optionnelle « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-37 qui stipule :

« Sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Elles peuvent transférer cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale, aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L.2224-31. »

- Vu la délibération du comité syndical du SDET en date du 19 juin 2015 approuvant à l'unanimité de ses membres les nouveaux statuts, et notamment l'article 4-2-3 habilitant le SDET à exercer la compétence optionnelle Infrastructures de Charge pour Véhicules Electriques (IRVE),

Le Conseil Municipal,

- Approuve le transfert de la compétence Infrastructures de Charges pour Véhicules Electriques (IRVE) au (SDET),

- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de cette compétence.

Accueil de maires du Bénin :

Dans le cadre de la conférence des parties de la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP 21) la France accueille différents pays du monde.

A cette occasion des Maires du Bénin participeront et se rendront dans différentes communes de France afin de voir les méthodes et systèmes mis en place pour la protection de la nature et son environnement. Ils seront reçus dans notre département par l'association CID cercle international des initiatives du développement du Bénin présidée par le président fondateur le docteur Albert HOUNOU.

Une étape sera faite sur notre commune ou ils seront accompagnés vers les sites Trifyl, la station d'épuration. L'association CID et la Mairie utiliseront la salle polyvalente mise à disposition gracieusement à l'occasion de cette réception fin novembre 2015.

Conseil Municipal du 18 novembre 2015

Demande Fonds de Concours Communauté d'Agglomération Cohésion Territoriale 2014 :

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire une demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Castres Mazamet dans le cadre du soutien des opérations de bâtiments et travaux publics des communes rurales.

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la CACM par laquelle il est créé un fonds de concours de soutien aux opérations de bâtiments et travaux publics des communes rurales et fixe le taux d'intervention à 50% maximum des dépenses éligibles hors taxes dans la limite de 10 000 € par commune et par an.

Vu l'acompte de 3 966,57€ déjà perçu par la Mairie pour 2014,

Considérant : les travaux de voirie secteur Bayours Fonfage effectués par l'entreprise TPP,

Il convient d'approuver le plan de financement suivant:

Dépenses : 12 066.62€ HT

Recettes : CACM : 6 033.31€ HT

Commune : 6 033.31€ HT

Total : 12 066.62€ HT

De solliciter auprès de la CACM un fonds de concours d'un montant de 6033,31€

Les recettes seront inscrites au chapitre 13 pour les subventions d'investissement et au chapitre 74 pour les subventions de fonctionnement.

Convention servitude passage d'accès et passage de câbles projet éolien Cambounès :

Des études ont été engagées par EDF en France pour l'implantation d'un projet éolien sur la Commune de Cambounès.

Les membres du Conseil Municipal parcourent ensemble la convention d'autorisation de constitution de servitudes de passage proposée par la société EDF en France.

Ce document a été joint à la convocation comme stipulé dans l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions,

Emet un avis favorable à la signature de la convention de constitution de servitudes de passage et ses annexes, dont il a été fait lecture durant la présente séance, au profit de la société EDF en France.

Autorise Monsieur Le Maire à signer avec la société EDF en France tout document afférent au projet de servitudes.

Autorise Monsieur Le Maire à signer avec la société EDF en France tout document permettant l'avancement de ce projet et tout document afférent à la présente délibération.

Projet d'implantation d'un parc éolien sur la Commune :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, à l'appui du SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie), le potentiel de production d'énergie éolienne sur la Commune de Boissezon.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet éolien porté par la société VALOREM aux lieux dits La Fortune et Puech Sarrays et présenté au Conseil Municipal le 28/09/2015.

Il rappelle également que la réalisation de ce projet est conditionnée à l'obtention de certaines autorisations pour VALOREM dont un permis de construire instruit par le préfet, une autorisation d'exploiter au titre des ICPE et une autorisation de défrichement à raison de 2ha environ pour le dit projet. L'ensemble du dossier sera réalisé en concertation et soumis à enquête publique.

La société VALOREM souhaiterait à ce titre poursuivre une étude de faisabilité de ce projet éolien aux lieux-dits La Fortune et Puech Sarrays,

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt du développement des énergies renouvelables,

Après délibération, par 11 voix Pour, 0 voix Contre :

Autorise la société VALOREM à poursuivre l'étude de ce projet et à constituer un dossier complet de l'étude de faisabilité (évaluation du gisement éolien...) en vue d'implanter un parc éolien aux lieux-dits La Fortune et Puech Sarrays,

Autorise la société VALOREM à procéder à des mesures de vent par l'installation d'un mat de mesure, ceci afin de déterminer le gisement éolien du site,

Autorise le surplomb des chemins ruraux et voies communales par les pâles des éoliennes aux lieux-dits La fortune et Puech Sarrays pressentis pour l'implantation du projet,

Autorise l'emprunt et l'aménagement des chemins ruraux et voies communales pour accéder aux zones d'implantation des éoliennes aux lieux-dits La Fortune et Puech Sarrays pressentis pour l'implantation du projet,

Autorise le passage pour les câbles électriques enterrés dans les chemins ruraux et voies communales.

Autorise l'aménagement de virage sur des chemins ruraux et voies communales aux lieux-dits La Fortune et Puech Sarrays pressentis pour l'implantation du projet,

Donne pouvoir à Monsieur Le Maire afin de signer les divers documents nécessaires à la démarche de projet avec la société VALOREM y compris la promesse de bail emphytéotiques concernant la réalisation d'un ou plusieurs postes de livraison électriques sur du foncier communal,

Donne pouvoir à Monsieur Le Maire afin d'engager les démarches nécessaires pour une modification des documents d'urbanisme permettant la mise en compatibilité avec le projet aux lieux-dits La Fortune et Puech Sarrays pressentis pour l'implantation du projet,

Acquisition parcelles I292 à I298 lieu dit L'Erbous propriété du Conseil Départemental :

Le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition des parcelles I292 à I298 au lieu dit L'Erbous propriété du Conseil Départemental.

Adhésion au groupement de commandes initié par le SDET pour

***Acheminement fourniture électricité**

***Fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés :**

Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la Commune de Boissezon a des besoins en matière :

- D'acheminement et de fourniture d'électricité,
- De services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la Commune de Boissezon au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la Commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- Décide de l'adhésion de la Commune de Boissezon au groupement de commandes précité pour :

o L'acheminement et la fourniture d'électricité ;

- o La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Boissezon et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Boissezon.

Projet panneaux photovoltaïques :

Le Maire ainsi que l'adjoint Benoit MILHET exposent aux membres du Conseil Municipal un éventuel accord avec la coopérative des fermes de Figeac qui posent et font la maintenance des panneaux photovoltaïques. Bien entendu des études seront faites au préalable afin d'évaluer la faisabilité du projet ; ainsi que les économies et les frais que cela pourrait entraîner.

Demande acquisition escalier entre la rue sœur Philomène et la rue du fort :

Monsieur le Maire explique au Conseil :

En date du 5 novembre 2015 Mr MIKAILOFF Serge adresse à la Mairie un courrier recommandé avec avis de réception relatif à l'escalier qui relie la rue du Fort à la rue Sœur Philomène qui avait fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 14 mars 1981 l'autorisant à déplacer l'escalier en bordure de la parcelle 56.

Après lecture du courrier et délibération, le Conseil souhaite que cet escalier reliant la rue du Fort à la rue Sœur Philomène reste ouvert à la circulation des piétons et propriété communale.

Achat d'un défibrillateur :

La Commune ne dispose pas à ce jour de défibrillateur. Aussi, monsieur Le Maire propose au Conseil l'achat d'un défibrillateur à la disposition des habitants.

Accessibilité du bâtiment abritant la Mairie :

Dans le cadre de l'accessibilité et de l'amélioration du bâtiment qui abrite la Mairie, il est nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre afin de réaliser les travaux dans de bonnes conditions.

Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) Commune du Rialet :

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe prévoit l'établissement d'un projet de schéma de coopération intercommunale (SDCI) au plus tard le 31 mars 2016 afin que les arrêtés préfectoraux permettant sa mise en œuvre soient publiés avant le 31 décembre 2016, avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2017.

Ce nouveau schéma doit s'inscrire dans le respect des objectifs de rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et de réduction significative du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes.

En application des dispositions de l'article L 5210-1-1 du CGCT modifié par la loi NOTRe, un projet de SDCI a été élaboré par le représentant de l'Etat dans le département du Tarn et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale le 12 octobre 2015.

M. le Maire expose donc au Conseil municipal que, par cette délibération, il entend apporter son soutien à la commune du Rialet, qui s'oppose à son exclusion de la Communauté d'agglomération de Castres Mazamet (CACM) pour être rattachée à la communauté de commune de la Haute vallée du Thoré (CCHVT), comme le prévoit le projet de SDCI.

Par une délibération de son Conseil municipal en date du 10 novembre 2015, la commune du Rialet explique ses légitimes motivations pour rester dans la communauté d'agglomération de Castres Mazamet, qu'elle a rejoint dès sa création et au sein de laquelle ses administrés trouvent un intérêt certain. Petite commune rurale, elle y bénéficie en effet d'une mutualisation de moyens indispensable à son bon fonctionnement et craint à cet égard de se retrouver en grande difficulté dans une intercommunalité de plus petite taille.

Considérant que ce transfert d'intercommunalité va à l'encontre de la volonté de la commune du Rialet, qu'il n'est pas justifié puisque la commune du Rialet appartient déjà à une intercommunalité et que cette intercommunalité devrait à terme fusionner avec la CCHVT, comme cela est indiqué dans le SDCI,

M. le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis défavorable au projet de SDCI présenté par le représentant de l'Etat, sur la question du transfert de la commune du Rialet, de la CACM vers la CCHVT.

Après en avoir délibéré, 11 voix pour et 0 voix contre, le Conseil Municipal,

Donne un avis défavorable au projet de SDCI présenté par le représentant de l'Etat, sur la question du transfert de la commune du Rialet, de la CACM vers la CCHVT.

L'ECHO : ESPACE DES ASSOCIATIONS

MJC BOISSEZON



Les membres de la MJC ainsi que la nouvelle Présidente, Agnès THOMAZE, tiennent à remercier Mme PAGEOT Danielle qui fût pendant plusieurs années leur Présidente et qui a donné de son temps et de l'énergie pour l'association.

Cette fin d'année la MJC a organisé une journée Halloween qui a débuté l'après-midi du 31 octobre avec les enfants et les parents accompagnateurs qui ont fait du porte à porte chez les habitants du village à la recherche de bonbons. L'après-midi s'est clôturée par un goûter que les enfants ont beaucoup apprécié offert par l'association.

S'en est suivi une soirée Halloween qui fût une réussite et à laquelle nous avons convié Mme Linda GOURJADE, députée du Tarn, qui a répondu présent à cette invitation.



Nous tenons à remercier toutes les personnes qui se sont investies ainsi que tous les participants.

Les membres de l'association ainsi que sa Présidente vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles rencontres.

**L'équipe de la MJC
Et sa Présidente
Agnès THOMAZE**

GENERATIONS MOUVEMENT LES AINES DE BOISSEZON

Les activités du club tout au long de l'année 2015 se sont déroulées de façon très satisfaisante. Toujours en lien avec les clubs voisins :

En février, c'est le loto qui a connu un bon succès. En mars, l'assemblée générale avec repas et après-midi festif auxquels participaient les clubs de Noailhac et Valdurenque. Puis l'assemblée générale de Valdurenque ou nous étions invités à participer aux festivités. En avril, le repas de l'amitié à Noailhac et la fête du secteur à Lagarrigue. En mai, le voyage à la Jonquière et enfin le 22 novembre pour clôturer l'année en musique et chansons, la journée « châtaigne » à Valdurenque.

Mais il faut déjà penser à 2016 et aux prochaines activités à préparer : loto, assemblée générale, etc...

Le Président : Marcel AZEMA

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS



Fidèles au devoir de mémoire les membres de la section des anciens combattants Boissezon - Saint Salvy de la Balme se sont retrouvés pour les cérémonies commémoratives le samedi 7 novembre à Saint Salvy de la Balme tout d'abord à l'office religieux suivi du dépôt de gerbe ; participaient les enfants de l'école qui ont chanté « vole la Colombe », la municipalité et la population.

C'est le mercredi 11 novembre qu'ont eu lieu les cérémonies à Boissezon. De nombreuses personnes et enfants étaient là. C'était le défilé depuis l'école jusqu'au monument aux morts.

Le colonel (ER) Christian POURCEL délégué départemental du Souvenir Français dirigeait la cérémonie rehaussée par la présence du Rallye Castrais et son chef Guy CARCASSES, 7 porte drapeaux entouraient le monument ainsi que les enfants avec eux aussi des drapeaux.

Le message du Ministre des Anciens Combattants était lu par Claude AUSSILLOU Maire, celui de l'UFAC par Christian BOURDEL président du Militarial.

Furent évoqués les noms des soldats de la Commune de Boissezon morts pour la France en 1915, ainsi que ceux qui sont morts cette année dans divers conflits mondiaux.

Après la minute de silence une vibrante Marseillaise chantée par un Maître chanteur était reprise par l'ensemble des participants.

Participaient à cette cérémonie nos conseillers départementaux Didier HOULES et Christelle CABANIS.

Un vin d'honneur était offert par la municipalité.

Nécrologie : C'est avec tristesse que nous avons appris le décès d'un de nos membres Guy GALINIER à l'âge de 82 ans. Ancien Combattant d'Afrique du Nord, Il était domicilié en Normandie mais était resté fidèle à notre section et très attaché à notre village où il restait quelques mois de l'année.

Le Président : Claude AUSSILLOU



Centenaire de la naissance d'Edith Piaf.



Les deux sculpteurs et leurs pierres dédiées à la Môme Piaf.

Dans le cadre de cet événement, nous vous informons d'une manifestation en hommage à la Môme.

Deux artistes du Tarn, installés à Boissezon, réalisent depuis le 19 octobre des œuvres monumentales sculptées en pierre.

Yannick Robert, sculpteur professionnel travaille sur un schiste métamorphique (pierre locale) d'un format de 150x80x50cm.

Agnieszka Targowska, artiste professionnelle Polonaise, travaille sur une pierre calcaire du Tarn et Garonne (Puylagarde), format 215x31x38cm.

Les artistes s'inspirent de deux chansons d'Edith Piaf : « Exodus » et « Non, je ne regrette rien ».

Vous pouvez suivre les créations jour après jour sur le site Internet dédié à cette performance artistique « www.piafsculpture.com ».

L'atelier des artistes situé sur la commune de Boissezon, Avenue Lasbordes est ouvert au public durant l'événement, selon l'agenda présent sur le site de cette manifestation.

Les œuvres en cours de réalisation seront achevées pour le 19 décembre 2015, date du centenaire de la naissance de Piaf.

Le format et la matière des œuvres sont adaptés à être installé, aussi bien en intérieur qu'extérieur.

Les personnes susceptibles d'être intéressés par ces créations uniques,

peuvent nous contacter pour plus de détails.

Des articles de Presse sont parus dans les Médias locaux.

Sites Internet des artistes :

<http://www.agnieszkatarowska.com>

<http://www.statuaire.com>

Le Président : Yannick Robert

LADEPECHE.fr

Ils sculptent en hommage à Edith Piaf

Publié le 31/10/2015 à 03:49

Depuis le 19 octobre, les deux sculpteurs boissezonnais Agnieszka Targowska et Yannick Robert s'attaquent à deux œuvres en hommage à la Môme Piaf. Cette aventure va se prolonger pendant deux mois avec son avènement qui aura lieu le jour de la naissance de la célèbre chanteuse, le 19 décembre de cette année. Les sculpteurs habitués des symposiums ont choisi deux blocs de pierre différents. L'un est une pierre de Puylagarde (Tarn-et-Garonne), l'autre est un schiste métamorphique local. D'autres artistes internationaux vont s'associer à l'événement à distance et leurs œuvres seront visibles sur le site dédié à cette performance. Durant ces deux mois, en fonction de la météo et de leurs activités annexes, ils vont tailler, sculpter, avec la même force et énergie qu'Edith Piaf. Vous pourrez suivre l'évolution de leur travail sur le site piafsculpture.com ou vous rendre sur leur lieu de travail pour les découvrir et les encourager.



En rendant hommage à la Môme, Yannick rend aussi hommage à sa grand-mère, passionnée par Piaf.

Pour le centenaire de la naissance de la chanteuse Edith Piaf, Yannick Robert et Agnieszka Targowska vont réaliser pendant deux mois des œuvres sur le thème de « Piaf », à partir de lundi 19 octobre. Yannick est aussi le président de l'association Art monumental, créée l'an dernier.

« On va sculpter deux pierres, du calcaire et du schiste métamorphique », détaille-t-il. Le quidam pourra venir les voir à l'œuvre selon le calendrier disponible sur le site est dédié à l'événement :

<http://www.piafsculpture.com/>.

« On espère que des sculpteurs ont se greffer au projet en cours de route. »

« Rien n'aboutit à Paris comme prévu au départ, les deux sculpteurs organiseront une manifestation à Boissezon autour du 9 décembre.

« Peu importe le matériau utilisé



Agnieszka Targowska et Yannick Robert. JDI (18)

pour la sculpture, tant que celle-ci est monumentale. L'interprétation est libre. Yannick part sur du figuratif sur la chanson Exodus en taille directe intuitive et Agnieszka, au départ peinte, Ne regrette rien.

JULIE BAR

AAPPMA DE BOISSEZON



L'après-midi « pêche enfants » qui a eu lieu au mois de Juillet s'est bien passée, chaque enfant est reparti avec son lot de truites. Suite à l'empoisonnement de la rivière au lieu dit « La Lavopé » la fédération nous a octroyé 250 truitelles de 10cm pour le repeuplement.

*Jour de lâcher
De truites
A Boissezon*



Le 7 novembre 2015 l'assemblée générale a procédé à l'élection du nouveau bureau pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020. L'AAPPMA Boissezon, Cambounes, St Salvy regroupe à ce jour 113 membres.

SEMAINE DU JEUDI 29 OCTOBRE AU MERCREDI 4 NOVEMBRE 2015 N°589

Le Président : Gérard Galinier



BOISSEZON Adhérent depuis un demi-siècle, Gérard Galinier va passer la main à la présidence de l'association de pêche, comme d'autres dans les 46 AAPPMA du Tarn.

Gérard Galinier garde la ligne

Pas étonnant que Gérard Galinier se soit mis à la pêche. Il est né dans une maison du village de Boissezon, au bord de la rivière. Voilà plus de cinquante ans qu'il est membre de l'association de pêche créée en 1948, vingt comme vice-président et quatorze qu'il la dirige. Cambounès puis Saint-Salvy-de-la-Balme se sont ajoutés à Boissezon dans l'association.

A la fin de l'année, le président laissera sa place à celui qui sera élu lors de l'assemblée générale le samedi 7 novembre. Mais ce passionné de pêche restera un élément actif, comme il l'a toujours été.

Gérard pêche depuis bien plus longtemps que cela. D'ailleurs il ne s'est jamais arrêté, sauf pendant ses deux ans et demi d'armée. Il a vu le nombre de pêcheurs augmenter. « Il y avait pas mal de poissons à l'époque: truites; goujons... On pêchait le vairon en été », raconte-t-il. « Il y a quarante ans, les gens montaient de Castres avec un car le jour de l'ouverture. » Gérard pêche au vers de terre et à la teigne, parfois fois en semaine une ou deux heures. « Avant je pêchais au lancer, mais

ça fait cinq ou six ans que j'ai arrêté car ce n'est pas la même pêche, il faut marcher davantage dans les petits ruisseaux. » Le pêcheur grimpe dans sa voiture et descend jusqu'au village.

«Un défilé de pêcheurs»

La pêche c'est une habitude, un plaisir, sa façon à lui d'être en contact avec la nature. « Si on va à la pêche c'est pour ramener quelques poissons, mais ce n'est pas ça qui fait tout ». Equipé avec son attirail, Gérard retrouve à l'occasion les autres pêcheurs du village. Il rencontre souvent les mêmes et se poste au bord de la Durenque ou de la Durencuse. « On met pas mal de truitelles pour le repeuplement de la rivière, alors ça attire les pêcheurs. C'est presque un défilé de pêcheurs tous les jours en mars et avril et le jour des lâchers », explique-t-il. « Maintenant je reste dans le secteur. Un moment, on montait dans le Gijou avec un copain. Plus jeune, j'allais du côté de Viane ». Son village demeure son coin préféré pour s'adonner à sa passion. Il s'est occupé pendant de



Le 7 novembre, le successeur de Gérard devrait être élu. JB

nombreuses années de l'alevinage, des réunions, des assemblées générales, du nettoyage des berges et de la rivière avec les autres pêcheurs. Sa philosophie de président : « demander l'avis des pêcheurs sur ce qui va et ce qui ne va pas ». Aujourd'hui, Gérard souhaite laisser la place aux jeunes pour

diriger l'association. Mais il ne part pas pour autant et rassure: « Les anciens du bureau seront là pour donner des conseils. »

JULIE BAR

Assemblée générale de l'association de pêche le samedi 7 novembre à 17h, salle du 3e âge rue Amédée Maraval à Boissezon.

LES ÉLECTIONS SONT LANCÉES !

Depuis le 1er octobre, les 46 AAPPMA (Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique) du Tarn ont lancé des élections pour le renouvellement de leur instance statutaire. Les élections seront réalisées avant le 31 décembre et le nouveau mandat des dirigeants commencera le 1er janvier 2016 pour s'achever en 2020.

ARTS PASSION



Courant 2014, l'Association Arts Passion a retrouvé son ancien créateur et ancien Président Benoît MILHET.

Créer et développer l'art dans notre petit village était un challenge difficile que lui et son équipe de l'époque ont relevés avec beaucoup d'envie pour mener leur association à une reconnaissance d'abord confidentielle, puis départementale, régionale et bien au-delà avec les années.

Un seul exemple, les rendez-vous annuels de « Peintres dans la Rue » qui, au cours des années a vu le nombre d'artistes présents dans les rues flirter avec le nombre de 50 et les têtes d'affiches, « invités d'honneur », venir des 4 coins de la France, Aquitaine, Bretagne, PACA... Radios, presses et France 3 étaient également au rendez-vous.

Durant cette période, il ne faut pas oublier la création de la « Rue des Artistes » dans le haut du village, l'ouverture de la galerie « Les Cymaises de Salimonde », les soirées à thèmes où nous nous retrouvions nombreux du village et de l'extérieur et enfin la reconnaissance de Boissezon comme village d'arts. Aujourd'hui encore, lorsque l'on évoque le nom du village, il est tout de suite associé à « Arts Passion » et à l'art.

Autour de leur Président, une nouvelle équipe constituée d'anciens et de nouveaux membres s'est constituée. Animée d'un grand désir de faire retrouver à l'Association son niveau d'antan et d'innover sur des thèmes et des manifestations d'envergure, elle a vécu un « grain » en 2015 (comme disent les marins), qui l'ont obligée à réduire la voilure et à changer de cap contre son gré, malheureusement dommageable pour le village et l'art. Mais on dit que c'est dans les épreuves que se forment les meilleures volontés.

Malgré cet imprévu, elle a assuré tous les mois une exposition aux Cymaises de Salimonde qui a vu exposer des artistes de culture et de sensibilité différentes, mais tous d'une qualité artistique indéniable et très intéressante, récompensés par de nombreux visiteurs.

On rappellera les deux dernières expositions qui ont vu passer 2 peintres de notoriété nationale et internationale, Florence KELLER suivie de Louis PIGNATARRO de Sète.

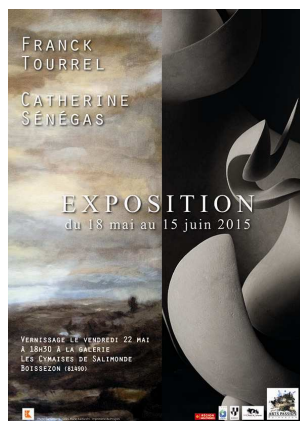
Déjà 2016 se profile et toute l'équipe a tracé le programme de l'année. Le point phare est l'organisation d'une « Biennale d'aquarelle » qui se déroulera du 2 au 17 avril 2016. 15 artistes nationaux et internationaux participeront à cette magnifique manifestation qui va attirer bien au-delà de notre nouvelle région par la qualité des artistes présents, connus et reconnus. Sept espaces d'expositions sont d'ores et déjà retenus dans le village où l'on pourra déambuler d'un lieu à l'autre pour découvrir ces artistes et leur travail.

Ces artistes seront présents et animeront des stages pour que chacun puisse, du débutant à l'amateur ou au mordu de l'aquarelle, puiser dans leur expérience l'envie d'aller plus loin dans leur pratique et recherche de l'aquarelle. 2016 verra bien sûr la continuité des expositions aux Cymaises de Salimonde et nous rappelons à tout le village que les vernissages sont un lieu de rencontre convivial et amical, non réservé seulement aux artistes, où tout le monde est invité sans exception avec en prime... le pot de l'amitié offert par l'association.

Mais Noël 2015 arrive !!! Et l'année sera clôturée par une exposition collective de Noël du 4 décembre 2015 au 4 janvier 2016. Comme en 2014, elle se déroulera les après-midi dans la salle des associations et de nombreux artistes régionaux et variés dans leurs arts, viendront non seulement exposer mais vous apporter des idées pour les cadeaux de Noël. On n'oubliera pas le vin chaud et les crêpes, traditionnel pour être bien dans l'esprit de Noël.

Voilà quelques unes de nos nouvelles pour fin 2015 et pour 2016 qui réservera des surprises... mais chut... on vous dira toute la suite en 2016 ...

En attendant tous ces événements qui animeront notre village, Joyeuses Fêtes de Noël et avec un peu d'avance très très bonne année 2016 à vous tous.



**L'équipe d'Arts Passion
Et son Président
Benoît MILHET**

ECOLE PUBLIQUE

A la découverte de notre flore



Tout au long de la première période, nous, les élèves de l'école de Boissezon, avons travaillé sur les arbres, leurs feuilles et leurs fruits afin de réaliser un herbier.

Dans un premier temps, nous sommes partis des différentes idées que nous avons sur l'automne : « *Les arbres perdent leurs feuilles et deviennent tout nus* », « *Les feuilles changent de couleurs, elles sont rouges, marron, orange et jaunes et parfois elles craquent* »...

Puis la maîtresse a demandé à tous les élèves de ramener à l'école les feuilles d'arbres que l'on pouvait trouver. Nous avons ensuite fait un premier tri en fonction des couleurs, des formes des feuilles et nous les avons comparées avec des images montrées par la maîtresse.

Nous avons constaté que les arbres les plus représentés à Boissezon et aux alentours étaient : le platane, le chêne, le marronnier, le châtaignier, le noisetier, le bouleau et le frêne.

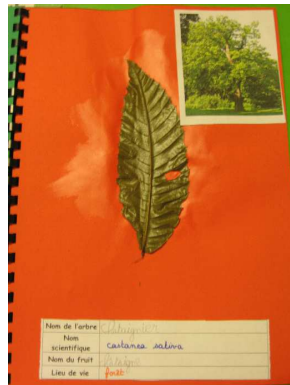
Nous avons appris à reconnaître ces différentes feuilles (par la forme, la couleur) ainsi que le nom de certains fruits. Nous avons été étonnés d'apprendre que le fruit du bouleau se nomme « le châton » !!

A la suite de ce travail de recherche, chaque groupe de la classe a eu un travail spécifique à réaliser.

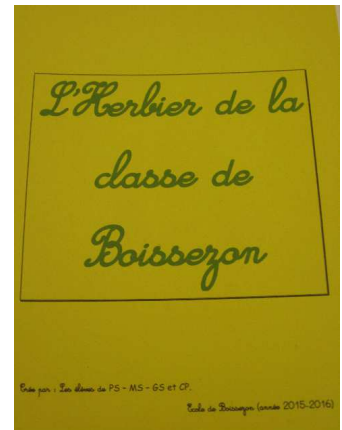
Les PS ont réalisé une fresque de l'automne en collant différentes feuilles et en représentant des arbres de cette saison.



Quant aux CP, ils ont également réalisé un herbier mais sous format papier et ont fait des recherches complémentaires pour connaître les noms scientifiques de certains arbres ainsi que leur lieu de vie.



Enfin, un grand herbier est présent en classe regroupant toutes les feuilles que nous avons amenées et nous pouvons le regarder quand nous le souhaitons !!!!



Remplaçante de la Directrice école de Boissezon : Pauline BOSC

Remerciements

Le Maire et les membres du Conseil Municipal de Boissezon tiennent à remercier
Le Président Gérard GALINIER, ainsi que La Présidente Danièle PAGEOT
qui ont tous deux donné de leur temps et de l'énergie en faveur des associations respectives
L'AAPPMA Boissezon, Cambounes, St Salvy et la MJC de Boissezon.

Nous souhaitons aux futurs Présidents ainsi qu'à leurs membres
de continuer à faire vivre le village à travers leurs activités.

L'ECHO : INFORMATIONS DIVERSES

Cultivons notre Cadre de vie : petits rappels

Cultivons notre cadre de vie

Les Ordures Ménagères pour tout ce qui n'est pas recyclable

Barquettes en polystyrène, petits emballages, sacs plastiques, films et suremballages plastiques, autocollants, spirales reliures, papiers carbone, couches-culottes, mouchoirs jetables, articles d'hygiène, papier gras, pots de fleurs, couvercles, collerettes, vaisselle, assiettes, porcelaines, faïences, miroirs, restes de repas...



Non enlevé
À déposer
en déchèterie

déchets verts, déblais, gravats, encombrants, médicaments, déchets de soins, aiguilles, déchets spéciaux et toxiques, tubes fluorescents (néons) et ampoules basse consommation

Gardons notre quartier propre, ne laissons rien par terre

Vous constatez un problème (dégradation, débordement, dépôt sauvage...),
contactez-nous au 05 63 73 51 00
ou par mail : environnement@castres-mazamet.com



Tous les jours à vos côtés



Cultivons notre cadre de vie

Les Emballages et Journaux



Les bouteilles
et flacons en plastique

Les boîtes en métal,
aérosols

Les boîtes et suremballages
en carton, briques alimentaires



Les journaux, prospectus et magazines



Non recyclé
À jeter dans votre
poubelle habituelle

Barquettes en polystyrène, petits emballages, sacs plastiques, films et suremballages plastiques, autocollants, spirales reliures, papiers carbone, couches-culottes, mouchoirs jetables, articles d'hygiène, papier gras (fromage, viande, poissons), emballages ayant contenu des produits toxiques ou inflammables

Gardons notre quartier propre, ne laissons rien par terre

Vous constatez un problème (dégradation, débordement, dépôt sauvage...),
contactez-nous au 05 63 73 51 00
ou par mail : environnement@castres-mazamet.com



Tous les jours à vos côtés



Cultivons notre cadre de vie

Le Verre



Les bouteilles

Les pots et bocaux sans couvercle



Non recyclé

À jeter dans votre poubelle habituelle
(Pots de fleurs, bouchons, couvercles, collerettes, vaisselle, assiettes, porcelaines, faïences, miroirs, ampoules, tubes fluorescents)

Gardons notre quartier propre, ne laissons rien par terre

Vous constatez un problème (dégradation, débordement, dépôt sauvage...),
contactez-nous au 05 63 73 51 00
ou par mail : environnement@castres-mazamet.com



Tous les jours à vos côtés



Déchèteries

Castres

Z.I. de Mélou
du lundi au samedi de 8h00 à 18h50
05 63 62 72 19

Labruguière

Prado de Lamothe
du mardi au samedi
de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 18h00
05 63 37 80 35

Aussillon

Z.I. de la Rougearié - Rue de l'artisanat
du lundi au samedi
de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h50
05 63 61 27 53

Saint-Amans-Soult

Z.I. de Sébastopol
le mardi, mercredi, vendredi et samedi
de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 18h00
05 63 98 17 92



Tous les jours à vos côtés

Service Environnement Gestion des déchets
05 63 73 51 00
environnement@castres-mazamet.com



www.castres-mazamet.com



www.trifyl.fr



Activités Péricolaires

Cette année les activités proposées à l'école de Boissezon sont conduites par Mme THOMAZE Agnès et Mme LEPANTE Elodie tout les mardis de 13h45 à 16h45.

Il y a 13 enfants inscrits et qui viennent régulièrement. Toutes les activités proposées ont des visées éducatives, culturelles, artistiques et pédagogiques. Les enfants évoluent à leurs rythmes.

Exemple d'activités :

Education à l'environnement

Objectif(s) de l'activité :

Promenade aux alentours de l'école le mardi 22 ,29 septembre et le 6 octobre 2015. Découvrir la nature de proximité et prendre du plaisir à être dehors. Apprendre à respecter toute forme de vie, découvrir la diversité et l'adaptation, allier jeu à la connaissance, éveiller la curiosité et rendre les enfants acteurs de leur découverte et de leur savoir.

Activité manuelle (suite à la découverte de l'environnement le mardi 22 ,29 septembre et le 6 octobre 2015)

Après avoir découvert l'environnement de Boissezon et la cueillette de marrons ; s'en est suivie une activité manuelle avec les marrons et les feuilles. Cette activité créatrice et manuelle poursuit des buts comme :

- Développer et faire émerger les compétences créatives et artistiques de l'enfant.
- Développer la motricité.
- Répondre aux besoins de découverte et à l'envie de faire des expériences.
- Enrichir les connaissances tactiles et intellectuelles selon le matériel utilisé.
- Stimuler la curiosité naturelle de l'enfant.
- Provoquer des expériences autonomes à travers lesquelles l'enfant devient maître de son développement.

D'autres activités ont été réalisées comme la pâtisserie, création de maracas, création de boîte d'automne, création d'un jardin potager.

Nous attachons de l'importance à préserver le bien être des enfants en respectant leur rythme de vie, de développement, et leurs rituels quotidiens (sommeil, alimentation, activités...). Nous avons aussi pour but de satisfaire au mieux les besoins affectifs de chaque enfant liés aux apprentissages de la vie en collectivité, ainsi que les besoins en matière d'activités dus au développement sensoriel et moteur de vos enfants.

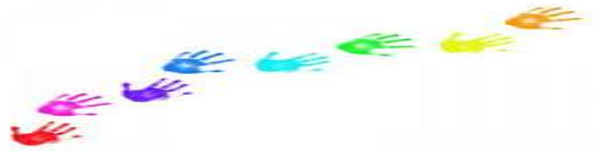
Perspectives pour les périodes à venir :

- Diverses activités en liens avec les différentes périodes de l'année tel que Noël, Carnaval, Pâques etc...
- Soupe de légumes fraîchement cueillis du jardin potager de l'école que les enfants amèneront chez eux.
- Motricité : Parcours pour jeune enfants.

Vous pouvez suivre l'évolution des activités

de vos enfants sur le site de la Mairie :

www.Boissezon.fr en cliquant sur l'onglet « nos enfants ».



Mme Eurydice SOLER, la Conseillère Municipale Déléguée Ecole



Bibliothèque Municipale

Le Maire de la Commune de Boissezon ainsi que le Conseil Municipal tiennent à remercier Mme Danièle PAGEOT qui a accueilli pendant plusieurs années le public à la bibliothèque municipale.

Désormais la bibliothèque sera ouverte au public le mercredi de 14h00 à 16h00 et l'accueil sera confié à Mr. Wilfried ESPAGNET a qui l'on souhaite la bienvenue.

Station d'Épuration



Le samedi 14 novembre 2015, les portes de la station d'épuration étaient ouvertes au public, de nombreux Boissezonais sont venus voir ce nouvel équipement et son fonctionnement qui leur a été présenté par notre technicien communal Nicolas Maraval.

Le village de Boissezon s'est aujourd'hui au XXIème siècle, mis en conformité avec les directives européennes, concernant l'environnement et la loi sur l'eau, il est bien certain que les incidences financières ne sont pas négligeables pour les utilisateurs, mais nous restons dans les tarifs des moyennes nationales.

Il n'est pas rare que touristes, randonneurs et même pêcheurs ou habitants de la commune remarquent que l'eau de la Durenque est claire et limpide.

Voirie Communale (Route de Bayours)



La voirie communale de Boissezon représente une charge très importante pour le budget de la commune. Nous avons 21 kilomètres de voies revêtues ; 12 kilomètres de chemins ruraux empierrés c'est la voirie la plus importante des communes du canton Mazamet 1.

Les dépenses engagées en 2015 représentant 73 000€; subventionnées par le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération Castres Mazamet.

Cette année c'est la route de La Laurié à Bayours qui a fait l'objet d'importants travaux.

Concours des villes et villages fleuris



Remise des Prix et Palmarès du Concours Départemental de fleurissement 2015

Après délibération du Jury du « concours départemental des villes et villages fleuris 2015 », la Commune de Boissezon a obtenue le 3^{ème} prix dans la catégorie 3 : communes de 281 à 495 habitants. Remerciement au personnel communal et tous ceux qui ont contribué à cette réussite.

COMITÉ NATIONAL POUR LE FLEURISSEMENT DE LA FRANCE
T A R N
CONCOURS DÉPARTEMENTAL DE FLEURISSEMENT



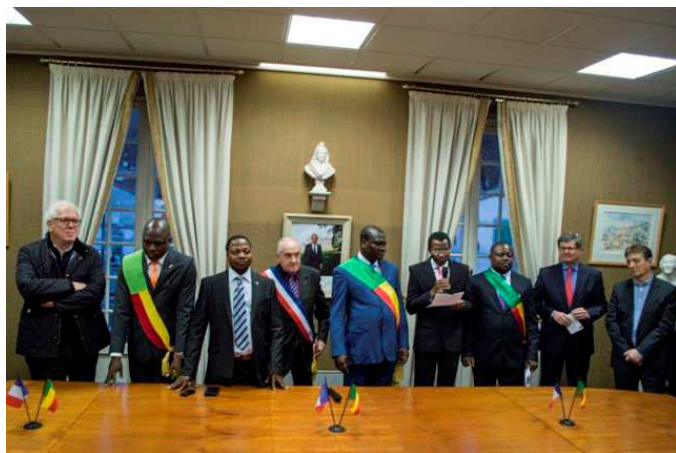
Réception Exceptionnelle De 4 Maires du Benin en Mission Diplomatique en Europe



Samedi 28 novembre 2015, Mr le Maire et le Conseil Municipal ont eu l'honneur et la fierté de recevoir 4 Maires qui étaient les représentants désignés par l'état Béninois pour participer à la COP 21 conférence internationale sur le climat prévue à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Sur invitation du Docteur Albert HOUNOU et en participation avec la commune une visite de travail était organisée sur le département concernant différents sites, du 26 au 28 novembre : Foyer occupationnel et thérapeutique Chantecler à Castres, Centre Trifyl de Labessière Candeil, Centre de tri de Labruguière, Usine de Production d'Eau Potable du Pas des Bêtes, station d'épuration de Boissezon.

Les membres de cette mission diplomatique ont été reçus en Mairie : Casimir SOSSOU maire d'Aplahoué 170 000 habitants, Séraphin DOHOU maire de Djakotomé 135 000 habitants, William FANGBEDGI Maire de Lalo 120 000 habitants, Rigobert TOZO Maire de Toviklin 88 000 habitants.



De nombreuses personnalités nous avaient fait l'honneur de leur présence : Mr le Sénateur Philippe BONNECARRERE, Mr le Procureur Général Christian RAISSIGUIER, Mr le Vice Président du Conseil Départemental Didier HOULES, Mme la Conseillère Départementale Brigitte PAILHE FERNANDEZ, Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Castres Mazamet Pascal BUGIS, Mr le Délégué Général du Souvenir Français Christian POURCEL, Mr le Président du Rotary de JONZAC, Mr le Président du Lions Club Sidobre, divers professionnels de Santé, le personnel d'encadrement du Foyer Chantecler, de nombreux Maires et élus du département.

Les membres de la mission diplomatique ont reçu en cadeau souvenir le livre sur BOISSEZON, notre artiste peintre local André Nadal leur a également offert son livre artistique sur ses différentes créations.

Cette réception fera date dans la vie de notre commune



**JOYEUX
NOËL**

Il est une tradition établie de longue date à BOISSEZON

« L'Arbre de Noël »

**Un spectacle et un goûter seront offerts à tous les enfants de la Commune
Accompagnés de leurs parents**

Le Dimanche 13 décembre 2015 à 15 heures

À la Salle Polyvalente rue du Fort.

**Le Conseil Municipal et moi-même vous espérons nombreux
Pour ce moment de convivialité, joie et bonheur pour nos enfants.**

Le Maire Claude AUSSILLOU



**Bonne
Année**

**Claude AUSSILLOU, Maire de Boissezon
Et l'ensemble du Conseil Municipal
Ont le plaisir de convier la population à la
présentation**

**Des vœux de Nouvel An et au partage de la
Galette des Rois :**

Le samedi 9 janvier 2016 à 18h30

A la Salle Polyvalente près de l'Eglise

**Les nouveaux arrivants sur la Commune
seront les bienvenus**



Equipe de Rédaction : Mairie de Boissezon
Directeur de publication : Claude AUSSILLOU - Membres : Agnès THOMAZE, Marie BORDE, Eurydice SOLER.